

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 19 septembre 2023.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT Davis, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à PECHA Virginie,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LAVENU DE NAVÉVAN Hélène, MAIGNAN Brigitte.

SECRETAIRE DE SEANCE : BERNU Sylvain

Délibération n°2023-084

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 3

AMENAGEMENT LAMBALLE 2025 – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PARKING DES TANNEURS (LAMBALLE)

Dans le cadre de l'opération Lamballe 2025, il est prévu d'aménager la partie ouest du parking des Tanneurs, comprenant la modernisation de l'éclairage public existant. Ces travaux comprennent le remplacement du câblage, des 4 mâts et des 4 lanternes existantes ainsi que le raccordement à l'armoire de commande.

Les travaux se déroulent sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Energie (SDE22), à qui la commune de Lamballe-Armor a transféré cette compétence. Le projet d'éclairage public proposé par le SDE 22 s'élève à 31 104,00 € TTC. Conformément aux dispositions du règlement financier du SDE22, la participation de la commune est estimée à 18 855,45 € (ce montant comprend 8% de frais d'ingénierie).

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet de modernisation de l'éclairage public de la partie ouest du parking des Tanneurs pour un montant estimatif de 31 104,00 € TTC et VERSE au Syndicat Départemental d'Énergie, conformément au règlement financier, une subvention d'équipement, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

2 OCT. 2023

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature in blue ink]

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

5 OCT. 2023

De la publication le

5 OCT. 2023

[Handwritten signature in red ink]
Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

Administration Générale